

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PROMPSAT DU 13 DECEMBRE 2024

N° de délibération	Date du Conseil Municipal	DOMAINES	Projet	Objet	Nombres de Conseillers présents	procurations	vote				
							POUR	CONTRE	ABSTENTION		
2024-12-13-34	13/12/2024	RH	ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME.	<ul style="list-style-type: none"> ● D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ; ● D'APPROUVER la convention d'adhésion à intervenir entre la commune de Prompsat et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, ● D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la commune de Prompsat en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », Le montant brut mensuel de cette participation sera de 20€ mensuels, par agent à compter du 1er janvier 2025 ; ● DE PREVOIR l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. <p>Le Conseil autorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Son Maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage /Territoria Mutuelle. ● Son Maire à signer la convention annexée à la présente délibération 	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-35	13/12/2024	RH	TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2025	Il est proposé de créer les emplois non permanents suivants à compter du 01 janvier 2025 :	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-36	13/12/2024	DOMAINE PUBLIQUE	VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LA PERIODE 2022-2041	D'EMMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre au Monument Historique Classé (Eglise St Martin) conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-37	13/12/2024	RH	RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR	DECIDE d'allouer à l'agent recenseur une rémunération forfaitaire brute de 1235,00€ pour réaliser le recensement de la population de Prompsat	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-38	13/12/2024	BUDGETAIRE	AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT EN 2025	D'AUTORISER le Maire à mandater jusqu'à 25 % des sommes prévues à la section d'investissement du budget 2024 ; soit la somme de 68 875,00 Euros, pour régler les nouvelles dépenses de 2025, ceci en attendant le vote des budgets primitifs 2025, sur lequel ces dépenses seront inscrites	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-39	13/12/2024	SUBVENTIONS	SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE-PROMPSAT	DE VERSER une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de Prompsat -D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2025 au chapitre 65 article 6574	7	2	9	9	0	0	
2024-12-13-40	13/12/2024	AFFOUAGE 2025	DEMANDE DE DELIVRANCE DE COUPE DE BOIS	Madame CROS Laurette, et Messieurs ROUGIER Bruno et CHAPUT Hubert comme responsables de cette coupe -DE CONTACTER l'ONF pour désigner les arbres sur pieds	7	2	9	7	2	2	